

QU'EST-CE QU'UN RÉFÉRENT DE SITE ?



Les référents sont les habitants volontaires, qui seront formés afin d'apprécier le bon fonctionnement du site. Ils sont les interlocuteurs privilégiés entre les habitants de l'immeuble et DLVAgglo. C'est un rôle à la portée de tous, il suffit de disposer d'un peu de temps (environ 15 min par semaine).

Leurs rôles consistent à :

Organiser la gestion technique du composteur (brassages et aération, distribution du compost, vérification de la qualité des apports).

Communiquer auprès des voisins et conseiller les nouveaux utilisateurs (affichage, relais d'info auprès du syndic, etc).

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

- ✓ En compostage partagé, **tous les déchets d'origine végétale** sont acceptés
- ✓ Ils sont mélangés à une source de déchets de jardin (broyat).
- ✗ **La viande et le poisson sont interdits.**

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'ensemble des documents utiles sur DLVA.fr (formulaire de demande, charte, kit de communication)

Pour plus d'informations, contacter le Maître composteur DLVAgglo au 04 92 70 34 00 ou compostage@dlva.fr

**LES CANDIDATURES SONT À ENVOYER À :
COMPOSTAGE@DLVA.FR**

AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2025



COMPOSTER LES BIODÉCHETS EN PIED D'IMMEUBLE

APPEL
À
PROJET

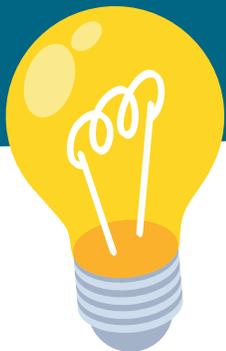


**BÉNÉFICIEZ D'UN SITE
DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
ET D'UN ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT DANS VOTRE RÉSIDENCE.**

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00



À QUI S'ADRESSE LE PROJET ?

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux résidents, bailleurs, propriétaires souhaitant initier une démarche de compostage partagé dans leur résidence, sur le territoire de DLVAgglo.

POURQUOI COMPOSTER DANS SA RÉSIDENCE ?

Respecter l'obligation de tri à la source des biodéchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Produire un engrais 100% naturel et gratuit, utilisable dans les espaces verts de la résidence.

Réduire le volume de la poubelle de 30%.

Réduire son impact environnemental en évitant le transport de déchets et leur enfouissement.

Créer du lien social, s'engager et partager autour de la pratique du compostage.

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

Pour bénéficier d'un accompagnement par DLVAgglo

- 1 Être une résidence de plus de 10 logements.
- 2 Disposer d'un espace en pleine terre de 5 à 10 m², plat et facile d'accès, sur le domaine privé de la résidence.
- 3 Identifier deux référent-es pour 20 foyers participants, puis un-e supplémentaire par tranche de 10 foyers en plus. (Plus de détails page 4)
- 4 Mobiliser un groupe d'habitants pour créer une dynamique collective.
- 5 Obtenir l'accord du gestionnaire de la résidence (avant l'installation des bacs).

LES ÉTAPES DU PROJET

1 LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Remplissez le formulaire de demande disponible sur dlva.fr, rubrique compostage et renvoyez le à :



COMPOSTAGE@DLVA.FR

Le Maître composteur DLVAgglo prend contact avec vous pour réaliser une étude du projet et une visite sur site.

(choix de l'emplacement, rencontre avec les référents...)

2 INFORMATION ET MOBILISATION

Pour informer les résidents sur l'avancement du projet, un kit d'affiches est à la disposition des porteurs de projets (appel à participation, réunion, sondage...)

Le kit de communication dédié aux référents sera remis au démarrage.



3 INSTALLATION ET SUIVI PAR DLVAGGLO

Les projets retenus seront accompagnés pendant 2 ans dans le but de pérenniser la pratique vers une gestion autonome. **DLVAgglo prend en charge :**

- La fourniture et l'installation du matériel : 3 bacs à compost de 600L ou 800L, grilles anti-rongeurs, bioeaux, supports signalétiques, griffe, fourche, aerocompost.
- La formation des référents de site au démarrage et une formation collective (1/2j)
- L'inauguration du site pour expliquer aux habitants les consignes de fonctionnement et distribuer les bioeaux.
- Deux visites de suivi l'année de mise en route et du conseil à la demande.

La copropriété devra prendre en charge les travaux de nivellement du sol si celui-ci n'est pas plat.

Les bacs sont équipés de porte cadenas. Les cadenas ne sont pas fournis mais nous recommandons leur installation afin de maîtriser l'accès au site.



Votre résidence se compose de moins de 10 logements et vous souhaitez lancer un site de compostage partagé ? D'autres solutions existent. Pour plus d'informations, contacter le service de gestion des déchets de DLVAgglo.